



**Procès-verbal de la séance du Conseil communal
du mardi 1^{er} avril 2025 – 20h15 – à la cantine des Fêtes**

Présidence : Mme Carolien TERINK HUNZIKER

Personnes excusées : MM. Daniel EGLI, Marc GUILLET, Robin HOTTELLIER, Corentin PASCHE et Jean-Marie RENAUD. M. le Municipal Philippe REYMOND est également excusé.

Personnes absentes : MM. Edgar DIEPERINK, Maxime JAQUILLARD, Julien MICHEL et Jean-Michel RENAUD

* * *

Mme la Présidente Carolien TERINK HUNZIKER souhaite la bienvenue à Monsieur le Syndic, à Madame et Messieurs les Municipaux, à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux ainsi qu'au public présent et remercie chacun du temps consacré aux affaires communales.

La parole est donnée aux scrutateurs pour l'appel.

Avec **38** membres présents, le quorum (fixé à **25** membres) est atteint. Le Conseil communal peut valablement délibérer.

La Présidente demande si une remarque ou une proposition de modification de l'ordre du jour est demandée. Tel n'étant pas le cas, l'ordre du jour se présente donc comme suit :

1. **Adoption du procès-verbal du 24 février 2025**
2. **Communications du Bureau**
3. **Préavis 01-2025 : Mise en conformité de la chambre de transit des Vernes- Réparations des fuites, transfert et tubage de prises privées à la rue des Sept Fontaines – rapport de la commission des finances**
4. **Préavis 01-2025 : Mise en conformité de la chambre de transit des Vernes- Réparations des fuites, transfert et tubage de prises privées à la rue des Sept Fontaines – rapport de la commission *ad hoc***
5. **Dépôt du préavis 02-2025 : Réfection route de la Repentance – demande de crédit**
6. **Informations de la Municipalité**
7. **Divers et propositions individuelles**

1. Adoption du procès-verbal du 24 février 2025

La Présidente demande si des remarques ou observations entendent être formulées.

Aucune remarque n'est formulée. Le PV est accepté à l'unanimité. La Présidente remercie son rédacteur.



2. Communications du Bureau

La Présidente remercie tous les acteurs présents pour les manifestations qui ont eu lieu, notamment le Trail du Mont-Bailly et les concerts annuels du chœur mixte de St-Oyens.

Dates à venir

- 5 avril : concert annuel de l'Harmonie
- 10 avril : soirée jeux organisée par l'ADIG
- Du 9 au 18 mai : comédie musicale « Dancing Queens » présentée par le TAG
- 22 mars : carnaval de Gimel sur le thème des Super-héros
- 14 mai : séance du Conseil communal

3. Préavis 01-2025 : Mise en conformité de la chambre de transit des Vernes- Réparations des fuites, transfert et tubage de prises privées à la rue des Sept Fontaines – rapport de la commission des finances

La Présidente passe la parole à M. Florian MAGNIN, rapporteur de la commission des finances, qui donne lecture intégrale du rapport de ladite commission.

Un amendement est déposé en lien avec la conclusion n°2 du préavis :

2. D'allouer un crédit maximum de CHF 104'700 TTC, *subventions non déduites*, pour exécuter ces travaux.

La Présidente rappelle que la CoFin peut déposer des amendements. Celui-ci est recevable et la Présidente explique comment celui-ci sera traité dans le cadre de la discussion.

La Présidente passe la parole à l'Assemblée pour toute question en lien avec l'amendement de la CoFin. La parole n'est pas demandée.

La Présidente fait passer l'amendement au vote.

L'amendement est **accepté** par **37 OUI**, **0 NON** et **0 ABSTENTION**

La discussion sur le préavis est renvoyée au point 4 de l'ordre du jour.

4. Préavis 01-2025 : Mise en conformité de la chambre de transit des Vernes- Réparations des fuites, transfert et tubage de prises privées à la rue des Sept Fontaines – rapport de la commission *ad hoc*

La Présidente passe la parole à M. Denis HUMBERT, rapporteur de la commission *ad hoc*, qui donne lecture intégrale du rapport de ladite commission.

La parole est donnée à l'Assemblée

M. Lionel WEBER : comprend du rapport de la CoFin qu'une ligne budgétaire de 100'000 fr. est déjà allouée pour ce préavis et s'interroge pourquoi un préavis est dès lors déposé.

M. le Syndic Philippe REZZONICO : précise que le rapport de la CoFin fait référence au plan d'investissement et non au budget ce qui explique le besoin de passer par un préavis pour valider cet investissement.



Mme Mary CROISIER : en présence de fortes précipitations, est-ce que les travaux prévus permettront d'absorber le trop-plein de la source ?

M. Laurent GUIGNARD : actuellement, lorsqu'il y a de trop grosses précipitations, l'eau part dans les canalisations en direction du Marais. La modification prévue est, en cas de problème lié à la qualité de l'eau, de pouvoir la rediriger sur le réseau des eaux claires et non pas vers le Marais ou permettre de fermer les voies de captage. A l'heure actuelle, nous ne disposons pas d'une telle dérivation dans cette chambre. Une autre amélioration prévue concerne l'accès à la chambre en cas de prélèvement d'échantillons d'eau. L'accès actuel est situé à la verticale de l'eau ce qui n'est plus conforme à la réglementation car des composants pourraient accidentellement tomber dans l'eau à ce moment-là.

La Présidente clôt la discussion et relit les conclusions amendées du préavis :

Le Conseil communal décide :

1. *D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de mise en conformité de la chambre de transit des Vernes et la réparation des fuites, transfert et tubage de prises privées à la rue des Sept Fontaines*
2. *D'allouer un crédit maximum de CHF 104'700 TTC, subventions non déduites, pour exécuter ces travaux.*
3. *De financer ce crédit par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement de la législature en cours et/ou par la trésorerie courante.*
4. *De prendre acte que ces travaux entraîneront des charges d'exploitation supplémentaires composées des intérêts de la dette et de l'amortissement de l'investissement.*

Par 37 OUI et 0 NON et 0 ABSENTION le préavis 01-2025 <u>est accepté</u> .

M. Laurent GUIGNARD : remercie le Conseil communal pour sa confiance et informe que les travaux débiteront d'ici l'été.

5. Dépôt du préavis 02-2025 : Réfection route de la Repentance – demande de crédit

La Présidente passe la parole à M. le Syndic Philippe REZZONICO qui donne lecture des conclusions du préavis.

La Présidente informe que le préavis est confié à la commission des finances ainsi qu'à une commission *ad hoc* nommée par le Bureau qui se compose comme suit :

Commissaires
M. Denis HUMBERT
M. Sébastien DEBONNEVILLE
M. Jérôme MAGNIN
M. Jean-Luc RICHARD
M. David WYSS



6. Informations de la Municipalité

M. Philippe REZZONICO

Des marquages provisoires ont été posés sur la **Place de la Vernette** pour permettre davantage de places de parcage, notamment lors de manifestations dans le village et aussi pour pallier la suppression de places liées aux travaux sur le site de l'Hôtel de l'Union. Un plan de parcage est également à l'étude afin de mieux gérer le stationnement lors de grandes manifestations.

M. Laurent GUIGNARD :

Des **nouveaux jeux** ont été installés en face du nouveau bâtiment de l'UAPE et ont pu être financés par un fond d'aide au démarrage attribué à la nouvelle UAPE. Son entretien sera, en revanche, à charge de la commune.

La nouvelle **installation photovoltaïque** posée sur le toit du bâtiment de l'UAPE a produit, depuis son installation, un peu plus de 10'000 KW/h. L'autoconsommation se monte à 80% et est principalement destinée à la station de pompage.

7. Divers et propositions individuelles

M. Olivier SCHAER : demande quelle collaboration a pu être mise en place entre la Municipalité et la **commission climat et environnement** sachant que cette dernière est motivée et souhaite être une force de proposition.

M. Heinz FORRER : rappelle que la commission a déjà beaucoup travaillé depuis sa création, notamment sur la création du sondage à partir duquel de nombreuses réflexions seront possibles. Après avoir mené les phases 1 et 2 du PECC, nous allons débiter la phase 3 avec la concrétisation de 3 actions qui doivent encore être approuvées par le canton. Dès que nous aurons reçu l'approbation du canton, la commission climat et environnement sera à nouveau sollicitée. Dans l'intervalle, la commission est tenue informée des démarches en cours.

Mme Mary CROISIER : informe que la commission climat et environnement s'est réunie au mois de janvier pour échanger et lancer des idées dans le cadre du PECC. Celles-ci n'ont pas encore été communiquées à la Municipalité. Les discussions ne sont pas circonscrites aux seules questions climatiques, mais étendues aux questions sociales et durables. A ce propos, toutes idées ou remarques sont les bienvenues et peuvent être adressées à notre commission.

M. Heinz FORRER : rappelle qu'une page verte dédiée à cette thématique est disponible sur le site internet de la commune.

Mme Doris CHRISTEN : demande où en est le projet visant à rendre payant le **parking de la Vernette** ?

M. le Syndic Philippe REZZONICO : confirme que la Municipalité est en plein travail sur ce sujet qui s'avère assez complexe en fonction des options choisies. La volonté est aussi de soumettre au canton le projet de règlement afin d'être certain qu'il soit conforme.

Mme Carole BOURGEOIS : demande quelles sont les nouvelles concernant la **Chaumière** ?

M. le Syndic Philippe REZZONICO : le dossier est pour l'heure à l'arrêt en raison d'autres projets jugés prioritaires.

M. Jean-Marie PASCHE : suggère que la réflexion portant sur le projet de parking payant à la Place de la Vernette soit étendue aux places perpendiculaires situées au chemin des Sept Fontaines.

M. le Syndic Philippe REZZONICO : le concept de parcage sur lequel travaille actuellement la Municipalité vise l'ensemble des zones de stationnement sur la commune et non exclusivement le parking de la Vernette.



Conseil communal de Gimel

M. Sébastien DEBONNEVILLE : signale un problème de signalisation concernant les feux provisoires situés dans le secteur du Prunier. Les panneaux qui annoncent la présence des feux sont situés à la hauteur des feux eux-mêmes alors qu'ils devraient se trouver en amont.

M. le Syndic Philippe REZZONICO: prend note de la remarque et la transmettra à M. Philippe REYMOND en charge du dossier.

Après le contre-appel, la Présidente lève la séance, il est 20h50.

La Présidente

Le Secrétaire

Carolien Terink Hunziker

Florian Magnin